

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20231006-lmc133678-BF-1-1

Date de télétransmission : 17 octobre 2023

Date de réception : 17 octobre 2023

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Séance du 6 OCTOBRE 2023*

DELIBERATION N° 2.1

**BUDGETS ANNEXES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2023 -  
BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 10 décembre 1999 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental ;

Vu la délibération prise le 20 janvier 2023 par l'assemblée départementale approuvant le budget primitif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental pour 2023 ;

Vu le rapport de son président présentant la décision modificative n°1 pour 2023 des quatre budgets annexes de la collectivité, et notamment la décision modificative n°1 pour 2023 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver la décision modificative n°1 pour 2023 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, dont le détail figure en annexe, globalement arrêtée comme suit :

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	10 276,28	0,00	13 276,28	-3 000,00
Fonctionnement	33 000,00	-3 000,00	30 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>43 276,28</b>	<b>-3 000,00</b>	<b>43 276,28</b>	<b>-3 000,00</b>

2°) de prendre acte de l'affectation de résultat suivante :

- reprise du déficit d'investissement cumulé 2022 en dépenses d'investissement pour 13 276,28 € ;
- affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 en couverture du déficit d'investissement pour 13 276,28 € et en recettes de fonctionnement pour 101 129,77€ ;

3°) de prendre acte des abstentions de Mmes KHALDI-BOUOUGHROUM, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OUAKNINE, RAMOS-MAZZUCCO et MM. CLARES, CONSTANT, MARTIN et SEGURA.

Signé

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental**